

Dolphin repêché par Bercy

Les 250 salariés de Dolphin Telecom, qui ont manifesté dans la rue ce 12 février, reprennent espoir. Le ministère de l'Economie serait prêt à reconsidérer sa décision et à accepter l'utilisation de la norme CDMA en France par l'opérateur.

*En effet, la ministre déléguée à l'industrie, Nicole Fontaine, a indiqué que le gouvernement était prêt à changer d'avis en ce qui concerne ce dossier. Il s'agit pour le ministre de sauvegarder les emplois et les services proposés par l'entreprise. Ce dossier est très épineux et « traîne » depuis plus de deux ans. En effet, Dolphin Telecom a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre en septembre 2001. En juin 2002, la société a été reprise par Inquam, un développeur de réseaux de télécommunication spécialisés. **Avis négatif** Inquam est contrôlé par le fonds d'investissements saoudien Omnia et par l'opérateur américain Qualcomm, qui utilise la norme CDMA aux Etats-Unis, et non le GSM comme en Europe. Or, le plan de continuation déposé par Inquam était conditionné par l'acceptation de la modification de la licence de Dolphin Telecom, qui exploite un réseau RPN. Mais l'ART (Autorité de régulation des télécommunications) ainsi que le gouvernement avaient rendu, à l'époque, un avis négatif sur la question. Aujourd'hui, les choses semblent avoir évolué et les pouvoirs publics sont sur le point de reconsidérer cet avis négatif qui signait l'arrêt de mort de l'opérateur.*